

INTERSECTION

BULLETIN D'INFORMATION ET DE LIAISON SUR LA POLICE DE TYPE COMMUNAUTAIRE

Numéro 18



Bulletin d'information et de liaison
sur la police de type communautaire

Numéro 18

Outil d'information, d'échange et de sensibilisation sur le modèle de la police professionnelle de type communautaire, Intersection vise à favoriser la création ainsi que le maintien de liens entre les intervenants concernés et intéressés par le sujet. Intersection publie aussi bien des articles soumis que sollicités. Dans les deux cas, le comité de rédaction se réserve le droit de réviser et d'adapter tous les articles afin de satisfaire au style du bulletin. Les textes n'engagent que leurs auteurs. La reproduction des articles, en tout et en partie, est encouragée sous réserve d'indication de la source. Afin d'alléger le texte, toutes les expressions désignant des personnes visent à la fois les femmes et les hommes.

Comité de production

René Allard (SPCUM)
Marc Bérubé (SM de Sherbrooke)
Johanne Blanchette (C de Maisonneuve)
Pierre Brien (SM de Laval)
Jean Côté (SQ)
Marie-Claude Côté (consultante)
Lyette Fusey (SM Boucherville)
Danny Johnson (MSP)
Marie-Madeleine Lafrenière (SPCUM)
Claude Lavoie (consultant)
Lorrain Lavoie (consultant)
Sylvie Mantha (SM de Hull)
André Normandeau (J de Montréal)
Marc Paré (ÉNPO)
Yvon Poirier (GRC)
Stéphane Ruel (SM de Québec)
Katherine Suchecka (SQ)

Coordination
Johanne Blanchette

Comité de rédaction
Johanne Blanchette
Danny Johnson

Conception et réalisation graphique
Deschamps Design (1996)

Révision linguistique
Direction des communications du ministère de la
Sécurité publique

Adresse de correspondance
Intersection

Johanne Blanchette
Collège de Maisonneuve
3800, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H1X 2A2
Téléphone : (514) 254-7131 (N° 4612)
Télécopieur : (514) 251-9741
Courrier électronique : intersection@altavista.net
Site Internet : www.msp.gouv.qc.ca/police
/index.asp

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec, 2001
Bibliothèque nationale du Canada, 2001
ISBN 1198-6905

Allocution d'ouverture du Séminaire Intersection 2001

Carte policière et police communautaire: Enjeux, opportunités et contraintes

Bien que la réflexion se soit amorcée durant les années 70 aux États-Unis, la notion de police communautaire a réellement vu le jour au Québec, en octobre 1990, lors du lancement de la consultation nationale du solliciteur général du Canada intitulée: *Une vision de l'avenir de la police au Canada - Police Défi 2000*.

Notre collègue d'Intersection, André Normandeau, co-auteur du document avec M. Barry Leighton, avait bien cerné les enjeux qui se pointaient à l'horizon quand il écrivit:

«*Que sera la police au cours des années 90 et au-delà? Il faut espérer que les services de police seront des organisations dynamiques à la pointe du changement et ne se borneront pas à gérer les statu quo. Un changement fondamental interviendra où le style professionnel, élitiste de la police cédera la place à la police communautaire. Les organisations militaristes du passé seront supplantées par d'autres où l'on privilégie le règlement des problèmes, l'élément humain et l'imputabilité envers le public. On mettra d'avantage l'accent sur les craintes du public, le désordre communautaire et les questions jusqu'ici considérées comme des problèmes privés ou des nuisances.*

Dans la nouvelle vision de la police, les services policiers sont responsables envers le public: les élus politiques et les citoyens participent à l'élaboration des politiques. C'est une vision dans laquelle la police se rapproche du public à la fois psychologiquement et physiquement. C'est une vision dans laquelle on cherche à régler les problèmes sous-jacents aux crimes au lieu de se borner à réagir après coup et où les ressources humaines, au sein de la police et à l'extérieur, prennent le pas sur les solutions tape-à-l'œil fondées sur le matériel et la technologie de pointe.

Le secret est de rassembler le personnel autour de certaines valeurs centrales et lui insuffler une passion pour l'organisation et les consommateurs de services policiers, le public. En outre, il sera essentiel d'avoir une direction souple, honnête, compétente et soucieuse d'égalité. Le service policier de l'avenir devra savoir qu'il ne peut atteindre ses objectifs de façon trop autonome, le partenariat avec les autres organismes et services est à l'ordre du jour. La police doit se rendre compte que son action s'inscrit dans le cadre d'un ensemble de mesures collectives visant à assurer la sécurité et la prospérité communautaire.»

J'ai choisi cette citation comme repère pour mesurer notre progression collective et nous permettre de mieux trouver les opportunités, les obstacles et les contraintes liés à la police communautaire. Cette consultation fut suivie d'une série de projets-pilotes qui avaient pour objectif principal d'expérimenter les théories et les concepts qui sous-tendent la police communautaire. Elle suscita également une réflexion qui favorisa les échanges entre les organisations. Intersection, qui est apparue en 1993, est l'un des résultats de cette réflexion.

Photo (page couverture): Robert Hamer. Nous tenons à remercier Nathalie Legros et Josée Bellemare, agentes sociocommunautaires aux PDQ 37 et 38 respectivement. Nous tenons également à remercier M^{me} Denise Gagnon, Judith Francavilla de Tandem plateau Mont-Royal, Claude Alain ainsi que Charlotte Laniel. La photo a été prise sur le plateau Mont-Royal, lieu où s'est effectué une résolution de problème à la suite d'une recrudescence d'introductions par effraction. Ce cas a remporté le prix d'Excellence Intersection (toute catégorie) lors du séminaire 2001. Une explication plus détaillée du cas se trouve à la page 7 du bulletin.

Autres crédits page 20

D'expériences-pilotes en projets plus ambitieux, les organisations policières ont créé ce qu'il est convenu d'appeler le modèle québécois de police communautaire. Ses principales composantes — le rapprochement avec le citoyen, les partenariats stratégiques, la résolution de problèmes et les mesures préventives — font généralement consensus quand on les appuie d'une valorisation du personnel et de l'appartenance géographique.

L'évolution de l'expérience québécoise a conduit le ministère de la Sécurité publique à adopter une politique de police communautaire, l'année dernière, afin de soutenir les efforts des organisations policières. L'IPQ (l'Institut de police du Québec), devenu l'ÉNPQ (l'École nationale de police du Québec) a transformé la formation policière pour renforcer l'approche communautaire. Plusieurs prédisaient à l'époque que la police communautaire ne serait qu'une mode comme tant d'autres, que la culture et la structure policière ne permettraient pas une transformation d'une telle envergure, que cette approche demeurerait essentiellement marginale, confinée à des sections cloisonnées et qu'elle ne pourrait jamais se transférer dans l'ensemble des fonctions policières.

D'autres disaient qu'il faudrait un minimum de dix années d'efforts intenses, de formation et de persuasion pour établir l'assise d'un nouveau modèle et évaluer sa viabilité.

Je vous propose donc aujourd'hui, de réviser le chemin parcouru, les facteurs de réussite et les causes de problèmes, afin de tirer collectivement les leçons qui s'imposent et de les transposer dans les changements historiques que représente la réforme de la carte policière.

Le cadre de référence

Je vous rappelle, à des fins de clarté, les objectifs visés par la réforme proposée de la carte policière :

- Le rehaussement de l'efficacité (par la formation, l'éthique et l'encadrement);
- Une répartition des ressources mieux adaptée aux besoins (par la réduction du morcellement et le dédoublement des fonctions);
- L'établissement d'un partage plus précis des responsabilités (par la création de niveau de service, la consolidation de la présence de la Sûreté du Québec sur l'ensemble du territoire, l'amélioration de la lutte au crime organisé, l'adaptation de l'organisation policière à la réforme municipale et une réforme de l'organisation policière s'appuyant sur un autofinancement.

Parallèlement, le Ministère énonçait, il y a un an, une politique de police communautaire dont les objectifs annoncés étaient les suivants :

- Reconnaître l'approche communautaire comme partie intégrante de la mission des services de police au Québec;
- Développer un modèle de police communautaire adapté aux besoins et à la réalité du Québec;

- Positionner l'approche de police communautaire comme un élément essentiel d'une vision globale de sécurité publique et de lutte à la criminalité;
- Élaborer des projets concrets et, ultérieurement, des outils pour soutenir la mise en œuvre de l'approche communautaire avec et pour les services de police et les communautés du Québec;
- Promouvoir activement l'approche communautaire auprès des service de police, de l'ensemble des partenaires et de la population;
- Associer l'ensemble des partenaires à la mise en œuvre et au suivi de la politique ministérielle;
- Favoriser l'évaluation et la diffusion des résultats de l'approche communautaire et de son évolution.

Opportunités

À la lumière de ces objectifs, quels sont les opportunités, les contraintes ou les risques de la réorganisation à l'égard de la police communautaire :

1. Une percée majeure du modèle grâce à une mission et des valeurs renouvelées et dictées par l'État, le renouvellement des directions de service et l'atteinte d'une masse critique de porteurs de dossiers au sein d'un nombre plus restreint d'organisations.
2. La mise en place d'un modèle québécois bien appuyé et évalué par l'autorité politique et la communauté.
3. Une modification réelle et profonde de la culture policière qui favoriserait le partenariat, la formation, le mandat social autant que le mandat légal de la police.
4. L'introduction du facteur « citoyen » par l'intégration des notions d'imputabilité et de transparence. Ce facteur « citoyen » vient assurer en quelque sorte le contrepoids à la bureaucratie.
5. La valorisation professionnelle des policiers dans toutes les fonctions et plus particulièrement des policiers en uniforme par une plus grande autonomie et par l'enrichissement des tâches.
6. La réévaluation du modèle paramilitaire auquel on accède d'une seule manière et qui valorise le conformisme et la quête de promotion.
7. L'atteinte d'un nouvel équilibre entre le rôle d'agent de la paix et celui de la lutte au crime.
8. L'opportunité pour les élus de s'engager dans les dimensions policières directement liées à la qualité de vie des collectivités.
9. La reconfiguration des relations de travail (davantage de souplesse, un accent plus prononcé sur la réalisation professionnelle, la modification de l'approche de confrontation ainsi que le choix des enjeux de négociation en fonction des résultats combinés de sécurité publique et de conditions de travail).

Suite page 19

Bibliographie sélective en matière de « police et sécurité » : les 50 titres essentiels (deuxième partie).

Par André Normandeau, Ph.D. Criminologue et professeur

Directeur du GRPQ (Groupe de recherche sur la police québécoise)
Université de Montréal

Nous avons publié dans le quinzième numéro d'Intersection la première partie d'une bibliographie sélective portant sur 50 titres essentiels en matière de police et de sécurité. Cette première partie présentait les titres en langue française. La deuxième partie porte sur les titres en langue anglaise. Cette bibliographie sélective et brièvement commentée vous permettra de faire un choix plus éclairé sur plus de 500 livres publiés depuis 1975 sur le sujet.

Bonne lecture!

Deuxième partie: En langue anglaise

SECTION: QUÉBEC/CANADA

BRODEUR, Jean-Paul (dir.). *How to Recognize Good Policing Problems and Issues*, Californie, Sage et PERF, 1998, 259 p.

Note: **Hautement recommandé.** Un livre collectif qui fait le point sur la problématique de la police, en particulier sur la police communautaire dans les pays anglo-saxons.

BRODEUR, Jean-Paul (dir.). *Comparison in Policing: An International Perspective*, USA, Avebury, 1995, 350 p.

Note: Un livre collectif qui présente des analyses critiques sur les modèles de police européens (surtout) et nord-américains.

CHACKO, James et Nancoo, Stephen (dir.). *Community Policing in Canada*, Toronto, Canadian Scholars' Press, 1993, 362 p.

Note: **Hautement recommandé.** Un livre collectif d'articles sur les différents aspects de la police communautaire «made in Canada».

ERICSON, Richard et HAGGERTY, Kevin. *Policing the Risk Society*, Toronto, University of Toronto Press, 1997, 525 p.

Note: Une étude des relations entre la police et d'autres institutions socio-économiques où la notion de «risque» est importante tels les organismes de santé et de services sociaux ou les compagnies d'assurances.

ERICSON, Richard. *Reproducing Order/A Study of Police Patrol Work*, Toronto, University of Toronto Press, 1982, 243 p.

Note: **Hautement recommandé.** Une étude empirique des policiers-patrouilleurs à partir d'observations et d'entrevues.

ERICSON, Richard. *Making Crime/A Survey of Detective Work*, Toronto, Butterworths, 1981, 257 p.

Note: Une étude empirique des policiers-enquêteurs à partir d'observations et d'entrevues.

GRIFFITHS, Curt, WHITELOW, Brian et PARENT, Richard. *Canadian Police Work*, Toronto, Nelson, 1999, 478 p.

Note: **Hautement recommandé.** Une introduction «substantielle» aux différents volets de la police canadienne. Deux des auteurs sont des policiers, alors que Griffiths est un professeur de criminologie.

MACLOED, R.C. et SCHNEIDERMAN, D. (dir.). *Police Powers in Canada/The Evolution and Practice of Authority*, Toronto, University of Toronto Press, 1994, 355 p.

Note: **Hautement recommandé.** Un livre collectif des «penseurs canadiens» sur ce problème important des pouvoirs légaux et sociaux des policiers en démocratie.

MCKENNA, Paul. *Foundations of Policing in Canada*, Toronto, Prentice-Hall, 1998, 316 p.

Note: Une introduction générale à la police canadienne où le thème de l'avenir de la police est important.

SEAGRAVE, Jayne. *Introduction to Policing in Canada*, Toronto, Prentice-Hall, 1997, 428 p.

Note: Une introduction à l'ensemble des thèmes liés à la police canadienne. Le modèle de «police communautaire» est présenté en détail.

SHEARING, Clifford (dir.). *Organizational Police Deviance*, Toronto, Butterworths, 1981, 208 p.

Note: Un livre collectif d'articles écrits par des auteurs canadiens sur un phénomène important, la déviance de la police.

STANSFIELD, Ronald. *Issues in Policing/A Canadian Perspective*, Toronto, Thompson, 1996, 224 p.

Note: Une introduction générale à la police canadienne par un ex-policier.



SECTION : ÉTATS-UNIS/ANGLETERRE

BAILEY, William. *The Encyclopedia of Police Science*, New York, Garland, 2^e édition, 1995, 865 p.

Note : Le titre l'indique bien, il s'agit d'une « vraie » encyclopédie sur la police.

BAYLEY, David. *Police for the Future*, New York, Oxford University Press, 1994, 187 p.

Note : **Hautement recommandé**. Une réflexion personnelle sur l'avenir de la police à partir des observations de l'auteur aux contacts de policiers et de citoyens de cinq pays, dont le Canada.

BITTNER, Egon. *Aspects of Police Work*, Boston, Northeastern University Press, 1990, 406 p.

Note : **Hautement recommandé**. Un livre collectif d'articles d'un des principaux « penseurs » dans le domaine de la police en Amérique du Nord. Certains articles sont des « classiques ».

DUNHAM, Roger et ALPERT, Geoffrey (dir.). *Critical Issues in Policing*, Illinois, Waveland, 3^e éd., 1997, 651 p.

Note : Un livre collectif des « meilleurs » articles sur l'ensemble des problèmes de police.

GOLDSTEIN, Herman. *Problem-Oriented Policing*, New York, McGraw-Hill, 1990, 206 p.

Note : **Hautement recommandé**, Le livre du « pionnier intellectuel » de la police communautaire.

MANNING, Peter. *Police Work: The Social Organization of Policing*, Illinois, Waveland Press, 2^e éd., 1997, 372 p.

Note : Il s'agit d'un livre de réflexions critiques sur la police.

PEAK, Kenneth et GLENSOR, Ronald. *Community Policing and Problem Solving/Strategies and Practices*, New Jersey, Prentice-Hall, 1996, 436 p.

Note : Un livre écrit par un universitaire et un directeur de police sur les pratiques concrètes de la police communautaire. Plusieurs études de cas.

REINER, Robert (dir.). *Policing*, Brookfield, USA, Dartmouth, 1996, vol. I, 562 p; vol. II, 611 p.

Note : Un livre collectif d'articles qui fait vraiment un tour d'horizon complet de la police moderne dans les pays anglo-saxons (États-Unis, Grande-Bretagne, Canada, Australie).

REINER, Robert. *The Politics of the Police*, Toronto, University of Toronto Press, 2^e éd., 1992, 334 p.

Note : **Hautement recommandé**. L'auteur est britannique et l'un des principaux « penseurs » en matière de police en Europe.

ROSENBERG, Dennis (dir.). *The Challenge of Community Policing/Testing the Promises*, Californie, Sage, 1994, 320 p.

Note : Un livre collectif des « meilleurs » articles empiriques sur l'évaluation de la police communautaire.

SKOGAN, Wesley et HARTNETT, Susan. *Community Policing*, Chicago Style, New-York, Oxford University Press, 1997, 258 p.

Note : **Hautement recommandé**. Une étude évaluative de la mise en vigueur du modèle de police communautaire à Chicago.

SKOLNICK, Jerome. *Justice without Trial/Law Enforcement in Democratic Society*, New York, Wiley, 1996, 279 p.

Note : Une étude empirique maintenant classique du travail de la police au quotidien.

TONRY, Michael et MORRIS Norval (dir.). *Modern Policing*, Chicago, University of Chicago Press, 1992, 606 p.

Note : **Hautement recommandé**. Un collectif d'articles originaux qui couvre l'ensemble des grands problèmes de la police.

Méthodologie

Modèle de présentation

De façon à normaliser la présentation des cas, nous avons adopté un modèle que nous vous invitons à suivre pour nous faire parvenir des cas touchant le domaine de la sécurité publique traités par l'approche en résolution de problèmes. Ce modèle comporte les éléments suivants :

Situation :

définition du problème et des facteurs environnants.

Analyse :

ampleur du problème, méthodes ou sources d'analyse et présentation des acteurs et de leur rôle.

Réponse :

solution adoptée et plan d'action élaboré.

Appréciation / évaluation :

efficacité du plan d'action, résultats obtenus et ajustements nécessaires.

Définition et classement

Pour permettre de classer et de repérer rapidement les cas présentés dans le Bulletin, chacun d'entre eux aura un code indiquant la nature du problème et le niveau de complexité de ce dernier. Quatre catégories ont été retenues, soit :

Criminalité :

cas prenant sa source dans un événement de criminalité rapporté (C-001 à ...)

Sécurité routière :

cas traitant d'un problème constaté ou appréhendé de sécurité routière (S-001 à ...)

Désordre (et problèmes sociaux) :

cas exposant un comportement troublant l'ordre public et justifiant ou non l'application d'une loi ou d'un règlement. Ex. : désordre à la fermeture d'un bar, rassemblement de jeunes. Dans le cas de problèmes sociaux, il s'agit d'interventions policières qui font suite à des situations reliées à la pauvreté, le décrochage scolaire, etc. (D-001 à ...)

Insécurité (sentiment d') :

cas pouvant être contenu dans l'une des trois autres catégories mais dont l'accent majeur concerne un sentiment d'insécurité provenant de la population ou de certains groupes en particulier. Ex : isolement de personnes âgées, climat de violence à l'école, etc. (I-001 à ...)

Niveau de complexité

Quant au niveau de complexité, on distingue le niveau micro, intermédiaire et macro. Plusieurs critères servent à déterminer le niveau de complexité du cas rapporté : amplitude du problème, étendue géographique, personnes concernées, pouvoir des intervenants, portée des actions et informations utiles. Voici, de façon générale, ce qui caractérise chacun des niveaux de complexité :

Niveau micro :

Il s'agit d'un problème simple, dans le secteur de patrouille d'un policier qui ne concerne que les personnes directement touchées par le problème. La solution est à la portée du policier du secteur.

Niveau intermédiaire :

Le problème est de gravité moyenne et comporte des facteurs associés. Il se présente dans un secteur impliquant plus d'un policier et plusieurs personnes sont concernées. La solution est à la portée des policiers d'un poste et nécessite une coordination des ressources locales et une participation des intervenants-clés de la communauté.

Niveau macro :

Le problème augmente en gravité et devient plus complexe. Il touche l'ensemble du territoire desservi par une organisation policière et concerne non seulement plusieurs personnes mais interpelle également des décideurs politiques et corporatifs. La solution exige la compétence de policiers de plusieurs sections et demande un degré élevé de coordination et de concertation entre les membres de l'organisation policière et les partenaires de la communauté.

OPÉRATION TOURNEVIS SPCUM, postes de quartier 37 et 38

Ce cas a été récipiendaire d'un prix d'excellence lors du séminaire Intersection 2001

s i t u a t i o n

Une recrudescence d'introductions par effraction, commises principalement dans les résidences, a sévi tout au long de l'année 2000 sur le plateau Mont-Royal. Durant cette période, des augmentations de 13,4% et de 15,9% ont été enregistrées pour les postes de quartier 37 et 38 respectivement, en comparaison à l'année 1999. De par la proximité des résidences qui caractérise le Plateau, le sentiment de sécurité des résidents a été lourdement atteint.

D'aucuns se sont plaints aux élus et cette situation a même fait l'objet de quelques chroniques dans les journaux locaux. Bien que le plateau soit un des endroits les plus convoités à Montréal, l'augmentation des introductions par effraction a néanmoins terni l'image du quartier comme étant un endroit où il fait bon vivre. La situation



nécessitait la mise en œuvre de correctifs rapides et efficaces.

a n a l y s e

Les auteurs de ces introductions par effraction étaient des récidivistes qui fonctionnaient en réseau. Les introductions par effraction étaient surtout commises les jours de semaine, entre 17h et 21h.

Ainsi, un groupe de trois et parfois de quatre complices travaillaient ensemble à commettre ces vols. Ils se présentaient à l'arrière des résidences et brisaient la vitre de la porte. Si le résident manifestait sa présence, les individus fuyaient à la hâte pour ne plus revenir. Par contre, si personne n'était sur place, ils quittaient pour environ une heure, histoire de s'assurer que le résident était bel et bien absent, puis ils revenaient pour y commettre leur vol. À certaines occasions, ils ont effectué le même stratège par la porte avant.

Au moment de la commission des vols, un d'entre eux, muni d'un appareil cellulaire,

faisait le guet tout en maintenant une communication constante avec ses complices. Par la suite, ils prenaient la fuite avec leur butin dans une voiture de taxi. Chemin faisant, ils communiquaient directement avec un receleur. Un point de rencontre était convenu, loin des yeux de témoins dérangeants. L'échange s'effectuait, l'affaire était complétée. Les cambrioleurs ont procédé de cette façon pendant plus d'un an.

Les auteurs de ces crimes ciblaient les résidences des artères principales du plateau. On aurait pu croire qu'ils auraient préféré les résidences de rues moins achalandées, loin des curieux et des témoins. Les interrogatoires des individus arrêtés ont révélé que les cambrioleurs préféraient ces endroits à cause du va et vient constant de circulation automobile et d'individus. Avec tout le tohu-bohu de la vie urbaine, leur présence

se confondait à celle des autres qui allaient et venaient anonymement.

De plus, les cambrioleurs comptaient sur le faible niveau de contrôle informel exercé par les résidents du plateau Mont-Royal sur leur environnement. Le quartier se caractérise, entre autres, par une grande mobilité résidentielle, une proportion élevée de familles monoparentales, des locataires et des personnes vivant sous le seuil de la pauvreté. Toutes ces conditions font en sorte que les résidents du plateau Mont-Royal participent moins à la vie de quartier, ils connaissent moins leurs voisins et ils négligent davantage leur environnement.¹ Considérant l'affaiblissement de contrôle social dans le quartier, il va sans dire que les auteurs de ces crimes avaient le « beau jeu » et ils ont pu poursuivre sur leur lancée pendant plusieurs mois.

1. Ces données proviennent du « Profil de quartier » 1999, produit par la Division planification et orientations stratégiques.

ARTÈRE PRINCIPALE |

Criminalité



réponse

Les objectifs de cette opération étaient d'arrêter les membres du réseau de cambrioleurs et de donner des outils aux résidents pour mieux se prémunir contre ce type de crime. Ainsi, la réponse à ce problème comportait deux volets : une stratégie répressive et une autre préventive, les deux étant complémentaires.

Du point de vue répression, un *groupe de travail* a été mis en place. Ainsi, il a été convenu que deux enquêteurs piloteraient conjointement ce dossier. Mmes Gagné et Richard ont mis à contribution les policiers du Module analyse, le Service de l'identité judiciaire, la Surveillance physique et son soutien technique. Les deux enquêteurs devaient, de plus, superviser le travail sur le terrain de sept agents composant un groupe d'intervention local.

Tout devait être mis en œuvre pour arrêter les suspects. Les patrouilleurs devaient rédiger des rapports d'effraction mettant en évidence le *modus operandi* des contrevenants. L'analyse de ces rapports a permis d'établir des constantes sur les différentes

scènes de crime pouvant par la suite être reliées à des auteurs spécifiques. Les empreintes laissées sur les lieux du crime devaient être prélevées et analysées le plus rapidement possible. La surveillance physique a été mise à contribution pour photographier et filer les suspects identifiés. Enfin, les agents du groupe d'intervention local effectuaient toutes les tâches assignées par les enquêteurs (surveillances, observations et éventuellement arrestations).

Du point de vue de la prévention, les agents de la Section prévention et relation communautaire ont travaillé de concert avec les agents sociocommunautaires des PDQ 37 et 38. Ensemble, ils ont sollicité et obtenu la collaboration de Tandem plateau Mont-Royal, de Tandem Mile-End ainsi que d'une trentaine d'étudiantes et d'étudiants en Techniques policières des collèges Maisonneuve et John-Abbott. De plus, deux autres bénévoles ont généreusement offert leur aide. La campagne de sensibilisation au cambriolage s'est déroulée du 6 février au 28 mars 2001. Durant cette

période, pas moins de 10 000 foyers du plateau Mont-Royal ont été visités. Les résidents ont été informés par l'entremise de dépliants de prévention distribués par les bénévoles. De plus, lors de cette opération, les étudiants ont échangé avec plusieurs résidents, les invitant à bénéficier d'une visite sécuritaire de leur domicile et à augmenter leur vigilance. Plusieurs citoyens se sont prévalus du soutien offert par Tandem Montréal pour effectuer des visites sécuritaires.

Les médias écrits et télévisuels ont été des partenaires de premier ordre dans l'approche préventive. Des articles ont été publiés dans le journal du plateau, pour sensibiliser, informer et sécuriser les résidents concernant les introductions par effraction. Également, l'agent sociocommunautaire du PDQ 37 a participé à l'émission télévisée *Les 400 coups* à Télé-Québec, le 5 février dernier. Le thème abordé était la sécurité à domicile. Cette tribune a permis d'atteindre un vaste auditoire.



appréciation / évaluation

Les résultats de cette résolution de problèmes sont pour le moins probants :

- Sept arrestations pour introduction par effraction;
- Une arrestation mandat pour introduction par effraction;
- Une arrestation pour possession d'arme;
- Une arrestation pour vol de plus 5 000\$;
- Deux arrestations pour vol de 5 000\$ ou moins, recel, méfait et possession d'outils de cambrioleur;
- Une arrestation pour recel;
- Une arrestation pour recel et mandat d'emprisonnement;
- Une arrestation pour mandat vol qualifié;
- Une personne disparue localisée en relation avec une possession d'arme.

Une visite chez un brocanteur, subséquente aux arrestations, a permis de saisir des biens volés par les membres du réseau, d'une valeur de 2 500\$ (un manteau de fourrure et un téléviseur). Ces biens volés ont été remis à leur propriétaire légitime.

Pas moins de 157 dossiers d'introduction par effraction ont été classés à la suite des entrevues et aux interrogatoires découlant des arrestations effectuées. Par ailleurs, les photos des criminels arrêtés ont été publiées dans les journaux locaux. Cette initiative avait comme but de décourager les cambrioleurs potentiels à suivre l'exemple des membres du réseau.

La rapidité avec laquelle ces résultats ont été obtenus est l'une des particularités de cette résolution de problèmes. En huit semaines seulement, tous les suspects étaient

appréhendés et l'incidence de ce type de crime a, dès lors, commencé à régresser. N'eut été le professionnalisme des policiers en cause de même que le sens civique du personnel de Tandem plateau Mont-Royal et Tandem Mile-End, sans compter la générosité des bénévoles, la situation des introductions par effraction serait aussi grave aujourd'hui qu'elle ne l'était l'an dernier.

Pour obtenir de plus amples renseignements, vous pouvez communiquer avec :

Josée Bellemare,
agente socio-communautaire
PDQ 38

Tél. : (514) 280-0438



UNE ROUTE SÉCURITAIRE POUR LA VIE

Sûreté du Québec

Ce cas a été récipiendaire d'un prix d'excellence lors du séminaire Intersection 2001



s i t u a t i o n

Les traumatismes de la route constituent l'une des plus importantes problématiques de santé publique au Québec et plus particulièrement en Chaudière-Appalaches. Ce phénomène est encore plus fort sur l'axe routier 277/173 que pour la région.

Cet important axe routier traverse la Municipalité régionale de comté (MRC) de Desjardins, la MRC de Bellechasse, la MRC Les Etchemins ainsi que huit municipalités qui regroupent près de 62 000 personnes. Deux corps de police y assurent la sécurité

routière : la Sûreté du Québec et la Sécurité publique de Lévis. Au cours des dernières années, l'axe 277/173 a été le théâtre de nombreux accidents de la route qui ont entraîné plusieurs décès et blessures graves. Au mois de mars 1998, le décès tragique de deux jeunes sœurs résidant dans la région a suscité une mobilisation sans précédent de la communauté et a donné naissance au Comité action-sécurité axe 277/173. La

fréquence et la gravité des accidents ainsi que ses circonstances ont amené le constat que seule une solution globale et concertée engageant toute la communauté ramènera la sécurité sur l'axe routier 277/173.

a n a l y s e

Pour mieux comprendre la problématique, la Régie régionale de la santé et des services sociaux Chaudière-Appalaches a été chargée de réaliser un bilan statistique et une analyse de la sécurité de l'axe 277/173. Des études de circulation ont été également effectuées par la Sûreté du Québec. L'analyse de ces données nous indique que les accidents corporels sont non seulement plus nombreux que la moyenne provinciale ou régionale, mais également que les blessures subies sont dans l'ensemble plus graves. Entre 1990 et 1997, on y a dénombré pas moins de 3 464 accidents ayant causé des blessures à 1 204 victimes dont 52 décès et 201 blessés graves. Les études ont également permis de localiser une partie de l'axe 277/173 comme étant plus à risque. Il s'agit d'un tronçon long de 39 kilomètres, situé entre les municipalités Sainte-Claire

et Pintendre. Ce segment de route a été, à lui seul, la scène de 41 des 52 décès dénombrés. On a de plus constaté que depuis 1990 le bilan des victimes de la route a augmenté à cet endroit de 13,6 % pendant que le nombre total de victimes chutait de plus de 10 % au Québec.

L'analyse des données a également permis de mettre en lumière plusieurs facteurs liés à l'environnement routier et au comportement humain, associés à ces accidents, dont principalement : la configuration physique de la route (accotement, éclairage, marquage de la chaussée, signalisation); les conditions atmosphériques (vents latéraux, poudrierie) et l'entretien hivernal de la route. De plus, plusieurs tronçons de l'axe 277/173 ont une fréquentation qui atteint les limites de leur capacité et la situation

est encore plus alarmante durant la saison estivale alors que l'achalandage connaît une augmentation importante.

Pour ce qui est des facteurs liés au comportement humain, les études de circulation, menées par la Sûreté du Québec, ont fait ressortir que les dépassements de la limite de vitesse permise étaient assez élevés. Un autre constat tout aussi aggravant est qu'une bonne proportion des dépassements majeurs de la limite de vitesse permise sont effectués au volant de camions et d'autobus, dont la masse est de loin supérieure à celle des automobiles. De plus, la conduite avec les capacités affaiblies est très présente dans la région. L'analyse des données confirme la triste réalité de la consommation d'alcool comme facteur majeur dans plusieurs accidents mortels recensés.

I ARTÈRE PRINCIPALE I

Sécurité routière

réponse

Fort du résultat d'une pétition signée par 35 400 personnes et déposée par la suite à l'Assemblée nationale du Québec, le Comité action-sécurité axe 277/173, avançait dès avril 1998 différentes mesures qu'il entendait réaliser.

Ces actions tous azimuts concernent autant les correctifs physiques à apporter à la route que des mesures pour éduquer, pour prévenir et pour sensibiliser, et mobilisent plusieurs partenaires : les élus des municipalités et des MRC concernées, le ministère des Transports, la Direction de la santé publique, la Chambre de commerce, l'Union des producteurs agricoles, le CLSC, la Sûreté du Québec, la Sécurité publique de Lévis, les membres de la famille des jeunes filles décédées tragiquement en 1998, les compagnies de transport ainsi que plusieurs organismes socio-économiques de la région.

Plusieurs sous-comités avec chacun des mandats déterminés et dotés d'un plan de travail détaillé sont mis sur pied :

Les membres du **Comité du ministère des Transports** cherchent à apporter différentes améliorations physiques à l'axe 277/173, notamment : élargir certains segments de la

route à quatre voies; planter des brise-vent dans les secteurs non boisés afin de minimiser les problèmes des vents latéraux; asphaltier les accotements; installer un système d'affichage sécuritaire le long de l'axe routier ainsi qu'améliorer le système d'éclairage.

Les membres du **Comité Union des producteurs agricoles** s'affairent principalement à l'acquisition, par le ministère des Transports, des terrains qui appartiennent aux agriculteurs. Ces terrains sont nécessaires pour élargir certaines portions de l'axe routier et pour apporter des correctifs physiques qui touchent les terres agricoles, notamment, planter des brise-vent et mettre en place un corridor boisé en bordure de la route actuelle.

Les membres du **Comité multidisciplinaire en prévention** élaborent et mettent en place une stratégie éducative sur la sécurité routière dans les écoles, les entreprises industrielles et commerciales ainsi qu'au sein des municipalités concernées. Ce comité est formé de membres de deux corps policiers, d'élus municipaux, de représentants du CLSC ainsi que de membres de la famille des victimes.

Les membres du **Comité alcool au volant** ont pour mandat d'élaborer et d'implanter des mesures de prévention et de sensibilisation sur la conduite en état d'ébriété. Plusieurs actions ont été entreprises, notamment auprès des détenteurs de permis d'alcool, des consommateurs d'alcool qui utilisent un véhicule à moteur, des municipalités, des étudiants et étudiantes du 5^e secondaire, divers clubs sociaux et des organismes de loisirs.

À toutes ces actions, les corps policiers ont ajouté un contrôle plus rigoureux de la vitesse, de la conduite avec les capacités affaiblies et de tout comportement routier qui ne répondent pas aux normes de conduite sécuritaires.

De plus, des conférences de presse et des actions médiatiques ont permis d'informer la population de toutes les actions du Comité action-sécurité axe 277/173 et de maximiser l'effet des actions entreprises. Plusieurs objets promotionnels ont également été développés, donnant une excellente visibilité aux actions du Comité.

appréciation / évaluation

La persévérance et la détermination de tous les partenaires impliqués ont d'ores et déjà donné des résultats fort intéressants. Ainsi, pour les correctifs physiques à apporter à l'axe routier, le Comité a obtenu du ministère des Transports des engagements formels qui se sont traduits par des réalisations concrètes : le pavage des accotements, la plantation des brise-vent, des modifications de la signalisation le long de l'axe routier et du marquage de la chaussée. De plus, le ministère des Transports effectue actuellement une étude des impacts environnementaux de l'élargissement à quatre voies de certains segments de l'axe routier, ce qui constitue l'une des dernières étapes avant le feu vert pour entamer les travaux.

Pour ce qui est des mesures pour améliorer le comportement humain, une étude de

circulation réalisée par la Sûreté du Québec au cours des étés 1998 et 1999 a démontré que la proportion des conducteurs dépassant la vitesse permise de plus de 21 km/h est passée de 16 % en 1998 à 6 % en 1999. Une autre étude de ce genre sera réalisée au cours de l'été 2001 afin de confirmer la tendance.

Par ailleurs, des rétroactions systématiques pour le suivi des diverses actions éducatives et préventives (commentaires recueillis lors des activités, le nombre de personnes participantes, le nombre d'incidents liés à la consommation abusive d'alcool, etc.) permettent de constater que toutes ces actions connaissent un franc succès pour ce qui est de l'accueil, de la collaboration, de la participation et de la satisfaction de la population et des clientèles ciblées. Plusieurs

articles élogieux parus dans la presse locale et régionale vont par ailleurs dans le même sens.

D'autres moyens d'évaluation sont également prévus à moyen et long terme, notamment en ce qui a trait à l'analyse statistique des accidents de la route survenus depuis le début des travaux du Comité (nombre, ampleur, gravité et répartition des accidents, facteurs environnementaux et sociaux afférents, etc.).

Pour obtenir de plus amples renseignements, vous pouvez communiquer avec :

Sergent Jacquelin Lehoux
Chef du poste de la MRC de Bellechasse
Sûreté du Québec
Téléphone : (418) 887-4058

LE COMITÉ VIGILANCE DE BOUCHERVILLE

Direction du loisir, culture et communautaire

Ce cas a été récipiendaire d'un prix d'excellence lors du séminaire Intersection 2001

s i t u a t i o n

La ville de Boucherville compte 35 989 habitants. La majorité de ses citoyens sont francophones et possèdent un revenu au-dessus de la moyenne. Neuf écoles primaires publiques, une école privée et une école secondaire qui regroupent 3 200 élèves la desservent. À l'automne 1995, un problème de vandalisme est rapporté lors d'une rencontre des directions des écoles primaires de Boucherville. En effet, un dépanneur

sur la rue d'Argenson, le parc des Gouverneurs, le parc-école Père-Marquette, le parc-école Paul VI, l'école de la Broquerie et le parc de Brouage sont particulièrement touchés par le problème.



a n a l y s e

Au cours des années 1993 à 1995, plusieurs plaintes ont été rapportées aux intervenants de parcs, dont 26 actes de vandalisme dans six parcs-écoles seulement. Quatre de ces événements concernent un incendie de toilette sèche. Du côté de la Sécurité publique, on compile, au cours de ces années, 47 actes de vandalisme ou de plaintes reliés aux jeunes, pour ces mêmes parcs-écoles. Les actes de vandalisme se dénombrent comme suit dans les années 1995 à 1997:

À la suite des mesures ci-dessous, mises en place en 1995, les actes de vandalisme ont chuté au nombre de 12.

Les intervenants de parcs ont commencé à être présents plus tôt (mi-mai). Ils ont couvert la période du mercredi au dimanche et ils ont travaillé en équipe de deux.

Le gymnase de l'école de la Broquerie a été utilisé une fois par semaine (samedi soir) pour y organiser des activités sportives.

La cours d'école de la Broquerie a été nettoyée régulièrement (adjacente au parc de Brouage).

Malgré une baisse du vandalisme en 1995, les directeurs de certaines écoles étaient insatisfaits des résultats obtenus, entre autres, pour les activités illicites qui ont toujours lieu au parc de Brouage (appelé aussi, bois de Brouage). En 1997, les actes de vandalisme rapportés atteignent un sommet avec 27 seulement dans les parcs-écoles. D'autres solutions devaient donc être examinées pour réduire les actes de vandalisme et les plaintes des directions des écoles.

Écoles/ Année	Antoine- Girouard	De la Broquerie	Les Jeunes Découvreurs	Louis-H- Lafontaine+	Paul VI	Père- Marquette	Pierre- Boucher	Sacré- Cœur	Bch Elementary	De Mortagne*
1997	0	0	10	0	3	4	7	0	0	3
1996	2	1	7	0	2	1	3	0	0	3
1995	1	2	0	0	5	2	0	0	0	2

ARTÈRE PRINCIPALE I

Criminalité

réponse

En 1998, le comité Vigilance, alors composé de représentants du milieu municipal (loisirs, travaux publics et police), des écoles primaires, de l'école secondaire de Mortagne et de la Commission scolaire L'Eau-Vive s'élargit et fait une plus grande place aux intervenants venus du milieu communautaire. La maison des jeunes, Ressources alternatives Rive-Sud et le CLSC de Boucherville se joignent au comité. Le mandat du comité est également élargi. Dorénavant, le comité tente de comprendre le phénomène jeunesse et de trouver des solutions avec les intervenants du milieu, certes, mais surtout avec les jeunes. La voie choisie par le comité est une de formation, de prévention, d'éducation et non pas de répression.

De plus, en 1998, quatre étudiantes en criminologie sont mandatées par la Direction de la sécurité publique pour faire une analyse de la situation du vandalisme dont sont victimes les parcs-écoles de Boucherville. Elles doivent faire des recommandations

au comité par la suite. Au cours de la même année, deux policiers à vélo et un policier de parc sont affectés à la patrouille des pistes cyclables et à la surveillance des parcs.

Les actes de vandalisme rapportés à la Sécurité publique, division police chutent alors pour atteindre 22 événements en 1998 et 21 en 1999. Ainsi, aux actions entreprises depuis le début des années 1990 (nettoyage du parc de Brouage, intervenants de parcs, camps de jour DosAdos, lettre de fin d'année aux parents), s'ajoutent les activités de prévention et de communication réalisées en 1999-2000 :

PRÉVENTION

- Les petits peintres (projet de dessins artistiques sur les jeux Kompan, particulièrement la cible des vandales);
- La surveillance des cours d'écoles primaires par un policier patrouilleur (vendredi et samedi du mois de mai 2000);
- Le parc ado (phase, parc de planches à roulette) - été 2000;

- La tournée des classes de l'école secondaire De Mortagne pour leur présenter la vidéocassette Graffiti (production SM Laval);
- La pièce de théâtre pour sensibiliser les jeunes des écoles primaires aux conséquences du vandalisme (Production Les Trois Coups) - printemps 1999;
- La poursuite de la patrouille à vélo.

COMMUNICATION

Des articles de journaux sur le phénomène des drogues et les adolescents (4) - Printemps 2000;

Des points de presse;

Des affiches « Dis non au vandalisme » 1999.

appréciation

Somme toute, depuis 1998, le nombre de méfaits rapportés à la police est stable. Toutefois, le nombre de graffitis, de toilettes sèches incendiées, de tables brisées est moindre que dans le début des années 1990.

Au cours de l'été 2000, seules deux écoles primaires ont été vraiment touchées par le vandalisme : Paul VI et les Jeunes Découvreurs. Quant à celle De Mortagne, elle a été plus ciblée que les années passées. De plus, les coûts engendrés par le vandalisme

ont diminué de 4 000\$ en 2000, par rapport à 1999¹.

Même si les statistiques ne reflètent pas une baisse significative des méfaits, il n'en demeure pas moins que depuis ses premières années d'existence, le comité Vigilance est devenu une table où se regroupent des intervenants qui ont les besoins des jeunes à cœur et qui travaillent tous dans un but commun. Les activités se poursuivent au cours de l'année 2001.

Pour obtenir de plus amples renseignements, vous pouvez communiquer avec :

Nancy Tétreault,
Agente en loisir, secteur jeunesse
Service du loisir, culture
et communautaire
Tél. : (450) 449-8257

Écoles/ Année	Antoine- Girouard	De la Broquerie	Les Jeunes Découvreurs	Louis-H- Lafontaine+	Paul VI	Père- Marquette	Pierre- Boucher	Sacré- Cœur	Bch Elementary	De Mortagne*
2000	2	0	3	1	8	0	2	1	0	5
1999	1	4	5	1	0	1	5	0	1	3
1998	2	0	0	0	4	0	2	0	12	2

1. Coûts calculés à partir des données du Service des travaux publics. Il demeure très difficile de connaître les coûts relatifs aux méfaits dans les écoles primaires et à l'école secondaire situées sur le territoire.

PARTENAIRES AVEC LE CARREFOUR SPCUM, Poste de quartier 13

Ce cas a été récipiendaire d'un prix d'excellence lors du séminaire Intersection 2001

s i t u a t i o n

Desservi par le poste de quartier 13, le Carrefour Angrignon est le principal pôle commercial sur le territoire de la ville de LaSalle. Avec plus de 200 magasins, ce sont des centaines d'employés, chaque jour, et des milliers de clients, chaque semaine, qui se rendent au centre commercial. L'aire du stationnement adjacent à ce centre de renommée représente pour les malfaiteurs une source inépuisable de biens convoités. Chaque année, environ

130 véhicules sont volés à cet endroit. C'est donc une perte approximativement de deux millions de dollars qui doit être absorbée annuellement par les assureurs et indirectement par la société. Ce problème de vol de véhicule est susceptible de créer chez le citoyen un sentiment d'insécurité qui se traduira inévitablement par une baisse



de l'achalandage causant des effets néfastes sur l'économie locale, pouvant inquiéter du même coup les commerçants.

a n a l y s e

Le problème de vol de véhicule n'est pas unique au Carrefour Angrignon, et les causes sont multiples dont la facilité avec laquelle ce crime peut être commis et sa rapidité d'exécution. En effet, une trentaine de secondes peut largement suffire pour un gain variant de 500\$ à 700\$. De plus, l'application et la gestion des sentences non dissuasives, en ce qui a trait au vol de véhicule, fait en sorte que les risques encourus pour le voleur sont minimes.

La situation géographique du Carrefour Angrignon est sans doute liée au problème. Son accessibilité par les autoroutes 20, 13

et 15 ainsi que par les ponts Champlain et Mercier rend impossible la couverture de tous les points de fuite lors du délit. Il faut aussi noter que le stationnement n'est pas muni de système de surveillance. Par contre, des actions à court et long terme sont envisageables. Par exemple, peu de citoyens prennent le temps de signaler une situation suspecte et plusieurs propriétaires de véhicules agissent de façon imprudente.

Les vols sont rapportés sur l'ensemble du stationnement mais majoritairement dans la zone «Café-jardins». Ils ont lieu aux heures d'ouverture des commerces, les heures

cibles variant constamment. L'analyse de cette criminalité pour l'année 2000 indique que les vols se perpétreraient les mardis, mercredis, vendredis et samedis, entre 12h et 16h, touchant principalement des véhicules de marque Dodge, Toyota et Pontiac.

La présence de témoins est presque inexistante. Les *modus operandi* pouvant être envisagés sont, soit un suspect à pied ou à bord d'un véhicule déjà rapporté volé et agissant seul, soit deux complices utilisant voiture et remorque et l'un d'eux quittant avec le véhicule du délit.

ARTÈRE PRINCIPALE |

Criminalité

réponse

L'objectif poursuivi par cette résolution de problèmes est de réduire le nombre de vols de véhicules au Carrefour Angrignon par la patrouille préventive et par la sensibilisation des propriétaires de véhicule pour rendre leur bien moins vulnérable, principalement durant la période la plus critique, soit le mois de décembre.

Plusieurs stratégies axées sur la prévention et le partenariat ont été mises de l'avant :

- Surveillance du stationnement par des policiers en civil, sous la forme d'un groupe d'intervention local, pour une période déterminée;
- Mise sur pied d'une patrouille bénévole par des étudiants en Techniques policières (novembre 1998);
- Création d'un comité de partenaires : le commandant et les agents concernés du poste de quartier, la Section prévention et relations communautaires, les représentants de la Ville de LaSalle, le directeur du Carrefour Angrignon et un représentant de la Corporation de développement économique.

À la suite de rencontres entre les partenaires, l'engagement de ces derniers a pris diverses formes. Le directeur du centre commercial a payé le coût des repas des bénévoles. Il a mis à leur disposition des radioémetteurs et il a assuré le soutien des agents de sécurité. De plus, un don aux scouts de LaSalle a été versé. Pour sa part, la Ville de LaSalle,

a fourni des brassards et des lampes de poche aux bénévoles et elle a pris la responsabilité de concevoir un dépliant préventif à être distribué par les scouts. Quant au service de police, outre le fait d'assurer une patrouille préventive, l'expertise d'un sergent détective de la Section vols de véhicules-moteur a été mise à contribution pour former les bénévoles sur la façon d'effectuer les interventions.

En octobre 1999, un stand communautaire a été mis sur pied par les agents Malo et Lavoie. Les objectifs visés étaient : le rapprochement avec les citoyens et la transmission d'information sur les moyens de prévention existants pour contrer le vol de véhicule. Lors de la tenue de ce stand, des certificats ont été remis pour un burinage gratuit des vitres de véhicule.

En novembre 1999, une deuxième réunion des partenaires a eu lieu et il a été décidé de reconduire le projet «Partenaires avec le Carrefour» en dirigeant toutefois les efforts sur la zone problématique liée au «Café-jardins». *Future Shop* s'est joint à l'équipe en prêtant des téléphones cellulaires pour pallier aux problèmes de communication vécus par les bénévoles. La Ville de LaSalle a augmenté son apport au projet en fournissant un véhicule de patrouille pour les bénévoles. La Section analyse du SPCUM a fourni des renseignements supplémentaires en ciblant les jours, les heures et les suspects potentiels.

Du 7 au 14 décembre 1999, des policiers en civil du groupe d'intervention sectoriel-Ouest ont effectué une surveillance du stationnement.

Pour cette deuxième année de projet, cinq vols de véhicule se sont ajoutés aux statistiques de l'année précédente pour la même période. Une soirée de rétroaction a eu lieu avec les bénévoles dans le but d'améliorer le projet. Les suggestions recueillies ont été les suivantes : élargir la zone de surveillance, couvrir plus d'heures de surveillance par jour, être plus visible, augmenter le nombre de bénévoles et améliorer la communication avec les policiers en civil sur le terrain.

En novembre 2000, le projet fut reconduit en y intégrant les améliorations suggérées par les bénévoles. Le Carrefour Angrignon s'est engagé à fournir aux bénévoles des vestes fluorescentes et facilement identifiables. De plus, Sears est entré en jeu en offrant aux policiers d'utiliser son nouveau système de caméras pour le stationnement. Deux policiers en civil ont été affectés à cette surveillance. Les médias locaux ont également reçu des communiqués sur la tenue du projet.

Différents autres moyens ont aussi été utilisés pour sensibiliser les propriétaires de véhicule à la prévention : les médias locaux, les affiches de prévention du Bureau d'assurance du Canada, la tenue de stands d'information et la distribution de dépliants.

appréciation

En 1998, le résultat du projet s'est traduit par une baisse de 30% des vols de véhicule comparativement à la même période l'année précédente et par l'arrestation d'un suspect.

En 1999, une hausse de cinq vols de véhicule a été enregistrée comparativement à la même période de l'année précédente.

En 2000, toujours pour la même période, une baisse significative de 57% des vols de véhicule a été observée. La surveillance

effectuée au cours du projet a également mené à l'arrestation de deux individus pour trafic de stupéfiants.

Tenant compte du succès remporté par le projet «Partenaire avec le Carrefour», il va de soi que l'opération sera réitérée pour l'année 2001. Des ententes avec Sears sont à établir pour permettre une surveillance permanente du stationnement. À long terme, la diminution du nombre de vols de

véhicule devrait se poursuivre en maintenant les activités de sensibilisation et de prévention tout en continuant la qualité du partenariat développé.

Pour obtenir de plus amples renseignements, vous pouvez communiquer avec :

Martin Malo, agent

PDQ 13

Tél. : (514) 280-0113

Le 17 mai 2001 avait lieu le 9^e séminaire Intersection à la maison-mère de la Congrégation de Notre-Dame sur l'invitation du Service de police de la Communauté urbaine de Montréal. Signe de l'entrée dans le nouveau millénaire, le séminaire troquait ses allures hivernales pour une bouffée d'air printanier en s'assurant le truchement d'une autre nouveauté, un décor architectural associé à une organisation religieuse. L'heure était à la réflexion pour saisir la portée « historique » des politiques ministérielles du mois de décembre 2000 à savoir, une portant sur la refonte de la carte policière et l'autre sur la police communautaire. L'allocution d'ouverture lancée par monsieur Pierre Brien, du Service de protection des citoyens de Laval traçait les grandes lignes des enjeux entre ces deux politiques. Le texte intégral de cette allocution a été reproduit dans la rubrique *Tour d'horizon* qui fait office de tribune éditoriale. La lecture de cette rubrique donne un ton fidèle des couleurs de la journée. Une partie des participants a été invitée à mettre en commun leur expertise pour déterminer de façon plus précise les contraintes et les opportunités qu'offre la refonte de la carte policière pour le modèle communautaire. Une autre partie des participants s'est partagée entre des ateliers présentant divers programmes axés sur l'approche communautaire. Un résumé des débats ainsi qu'une courte présentation des sujets abordés dans les ateliers sont présentés dans les pages qui suivent.

Débat autour de la police communautaire et de la réforme de la carte policière (répercussions et actions possibles)

RÉPERCUSSIONS: Quels sont les impacts prévisibles de la réforme de la carte policière envers l'approche communautaire ?

Répercussions sur le rapprochement avec le citoyen

Les valeurs et les mentalités des corps policiers qui seront touchées par les fusions seront différentes. Il sera difficile de faire accepter à tous, les façons de faire de chacun. Ces adaptations se feront au détriment du citoyen qui lui était adapté à une façon de faire.

Les territoires des corps policiers étant plus étendus, les problèmes seront plus nombreux.

On risque de se retrouver avec des nouvelles instances municipales qui ne donneront pas priorité à la police communautaire.

Plus une organisation est imposante, plus elle s'éloigne du citoyen. L'importance des structures administratives croît et les patrouilleurs connaissent moins bien les personnes pour qui ils travaillent.

La nouvelle carte est bonne pour le plan de carrière des policiers car ils auront accès à plus de postes. Cependant, il est à parier que cela aura un effet néfaste sur le citoyen, car les policiers auront tendance à vouloir délaisser la patrouille.

On craint que l'augmentation de travail ne sera pas compensée par du personnel affecté à la police communautaire.

On doit s'attendre à ce que cela influence le sentiment de sécurité des citoyens. En effet, puisqu'il y aura vraisemblablement moins de postes de police pour desservir la même population, seuls les citoyens demeurant près des postes se sentiront plus en sécurité. L'affluence des véhicules de patrouille est plus visible près des postes de police.

La régionalisation des interventions, en matière de police communautaire, sera un levier pour les régions éloignées parce que celles-ci auront un meilleur soutien et des équipes plus nombreuses.

Une organisation policière plus importante va peut-être permettre de mettre en place un coordonnateur communautaire, ce qui favoriserait une meilleure utilisation des outils disponibles.

L'inspectorat, prévu par la mise en place de la politique ministérielle en matière de police communautaire, pourra être plus efficace puisqu'il touchera des organisations policières plus importantes.

Ce n'est pas une fusion des mêmes ressources qui fera avancer l'approche communautaire. Seul un investissement monétaire majeur pourra en assurer son évolution.

L'insécurité des membres des organisations générée par les fusions n'aide pas au rapprochement avec les citoyens.

Répercussions sur le partenariat

La nouvelle carte policière pourrait rationaliser le partenariat. Cet aspect du modèle crée une surcharge de travail pour les policiers alors que les ressources humaines demeurent sensiblement les mêmes. Dans un contexte de régionalisation plus besoin, par exemple, de quatre policiers provenant d'organisations différentes pour établir ou maintenir le partenariat auprès d'un CLSC.

Certains ont souligné le danger de créer de fausses attentes auprès des partenaires. Saurons-nous répondre à la demande ?

Les structures de grandes organisations peuvent aussi créer une dépersonnalisation de la nature des contacts humains nécessaire à la mise en œuvre d'un bon partenariat.

Le regroupement des corps policiers aurait un effet positif et sécurisant pour les policiers et pour les citoyens car il permettrait une plus grande efficacité.

Le regroupement va rendre le partenariat nécessaire. Il faudra bien saisir cette notion de partenariat pour arriver à la mettre en application. Le partenariat efficace et efficient demande une constante répartition équilibrée des responsabilités. La police est portée à tout prendre sur ses épaules, ce qui peut devenir un problème.

Répercussions sur la résolution de problèmes

Il y aura possibilité d'importer l'expertise développée ailleurs (mise en commun des succès). Le regroupement va nécessiter une vision à plus long terme.

Les différentes résolutions de problèmes pourront être exportées plus facilement dans les quartiers couverts par un même service de police.

Il sera nécessaire d'augmenter l'efficacité des communications entre les différents secteurs.

Il faut éviter la gestion « mur-à-mur ». Il faut garder les particularités de chacun. C'est présentement le problème dans les grosses organisations. Si quelque chose est efficace à un endroit, on cherche à le copier partout. Mais cela ne convient peut-être pas partout. Par contre, cette forme de publicité fait que les gens sont plus au courant de ce qui se passe au sein de leur propre service.

Tous les participants reconnaissent que la résolution de problèmes permet d'améliorer la lutte à la criminalité. C'est également une approche à démystifier et à développer.

Il faut aller plus loin que la simple formation des policiers sur cet outil, tous les échelons hiérarchiques doivent également y être formés.

La gestion de personnel par les relèves ne facilitent pas l'utilisation efficace de cet outil.

Il serait nécessaire de revoir la répartition des grands corridors d'action pour passer de la tradition moitié-moitié entre les enquêtes et la gestion du territoire à un partage plus équilibré entre les enquêtes, la gestion du territoire et les relations communautaires (un tiers - un tiers - un tiers).

Il faudrait que les policiers goûtent au communautaire avant d'aller à la gendarmerie.

Répercussions sur les mesures préventives

Les fusions vont amener de l'expertise plus variée ainsi que la récupération des meilleures pratiques.

Il serait nécessaire d'établir un plan d'action global, planifié et équilibré.

Il faudrait atteindre un meilleur équilibre dans l'atteinte des grands objectifs en sécurité publique entre la prévention, les enquêtes et la gestion du territoire.

Les modes d'évaluation sont à revoir (être plus stratégique que statistique).

ACTIONS : Quelles avenues s'offrent à nous pour assurer l'évolution de l'approche communautaire ?

Actions sur le rapprochement avec le citoyen

Les services de police devront sortir de leur « vase clos », entre autres, de la façon suivante :

Analyser les besoins des citoyens;

Miser sur des patrouilles dirigées;

Nommer des porteurs de dossiers;

Sensibiliser les citoyens élus;

Adopter un message commun au sein des nouvelles entités : mêmes balises, même structure, même culture;

Voir au redéploiement stratégique des ressources et à la réingénierie des appels de service;

S'assurer de la bonne utilisation des outils mis à leur disposition.

La stabilité du personnel est importante, le policier doit connaître son monde. C'est sa responsabilité et personne ne peut le faire à sa place.

Les policiers doivent offrir aux citoyens le service qu'ils demandent en prenant le temps nécessaire.

Se former en « savoir-être », en communication.

Actions sur le partenariat

Clarifier les rôles autant des partenaires que des policiers.

Respecter les deux niveaux du partenariat : monétaire et communautaire.

Augmenter la compréhension externe du travail policier.

Investir dans la formation.

User de transparence sur le plan des changements à survenir et des méthodes de travail qui seront adoptées par le nouveau corps de police.

Actions sur la résolution de problèmes

Former des policiers aux méthodes de résolution de problèmes.

Permettre aux policiers d'adapter cette méthode à la réalité du terrain.

Actions sur les mesures préventives

En faire une priorité organisationnelle au même titre que la patrouille et l'enquête.

Mettre en place un système de réingénierie des appels afin de libérer le temps passé à la réponse aux appels. Faire en sorte que ce temps soit utilisé pour la prévention.

EN RÉSUMÉ

Le développement du partenariat à l'interne doit correspondre à la volonté de développement du partenariat externe.

On doit favoriser l'accès des policiers auprès des composantes de la communauté.

Les outils de prévention doivent être accessibles aux policiers.

Les nouvelles organisations vont avoir besoin d'assistance (*coaching*) pour bien maîtriser les changements et l'approche préventive.

Description des ateliers

UNE ALTERNATIVE AUX JEUNES

Présentation :

Alain Richer (agent, SPCUM) et Julie Chouinard, criminologue

En réponse à une problématique jeunesse grandissante, une initiative entre un poste de quartier et plusieurs acteurs d'un même secteur, permet de mettre sur pied une ressource pour les jeunes. L'organisme vise à offrir une alternative aux jeunes et à

exploiter leur potentiel. Cet atelier a permis aux participants de se familiariser au processus de concertation et de partenariat qui a amené ce projet à prendre vie.

PROGRAMME CISAILLE

Présentation :

Sûreté du Québec

Depuis plusieurs années, le Québec est aux prises avec une expansion phénoménale de la production de marijuana sur son territoire. Cette expansion a conduit les producteurs de marijuana à s'approprier les propriétés de personnes honnêtes, que ce soit en milieu forestier, agricole ou autre, causant des dommages, parfois irrémédiables, aux exploitations et augmentant le sentiment d'insécurité parmi la population concernée. En 1999, la

Sûreté du Québec a mis en application le programme Cisaille qui vise à limiter l'expansion de la production de marijuana sur le territoire québécois. Cet atelier a permis de comprendre comment la Sûreté du Québec a atteint les objectifs qu'elle s'est fixés, en travaillant en partenariat avec la population, ainsi qu'avec les compagnies et les associations travaillant dans le domaine agricole, forestier et dans celui de l'aviation.

CADRE DE RÉFÉRENCE EN PRÉSENCE POLICIÈRE DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES : UN EXEMPLE DE PARTENARIAT

Présentation :

Gilbert Fortin, lieutenant au SPC Laval et Yves Prévost, Commission scolaire de Laval

Cet atelier permettait aux participants de visualiser l'ensemble de ce partenariat, de comprendre la division et la complémentarité des

rôles et également de prendre part au cœur du sujet qui est le cadre provincial sur la présence policière dans les établissements scolaires.

SOUTIEN AUX PARENTS CONFRONTÉS AU PHÉNOMÈNE DE GANGS

Présentation :

Gilbert Guérette, sergent-superviseur SPCUM et Thérèse Boucher, Centres jeunesse de Montréal

Le SPCUM, en partenariat avec les Centres jeunesse de Montréal, rencontre les parents des jeunes engagés de près ou de loin dans le phénomène de gangs de rue, afin de les sensibiliser à cette problématique et de permettre aux parents de mieux connaître, comprendre et agir avec leurs enfants. Sous forme de

rencontres de groupe, intervenants et policiers explorent avec les parents, l'ensemble des difficultés et tentent de développer d'un même souffle, un réseau d'entraide naturel entre les parents. Cet atelier permettait de connaître le fonctionnement du programme et les résultats obtenus jusqu'à présent.

PROJET CEIL DE LYNX

Présentation :

Sûreté du Québec

Au cours des dernières années, le nombre de vols dans les chalets a connu une augmentation importante dans la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean. En plus des vols par effraction, ces territoires forestiers connaissent aussi un problème croissant de conducteurs forestiers téméraires qui roulent à grande vitesse. Un phénomène nouveau a également été constaté, celui de ban-

des de motards criminalisés qui s'établissent sur ces territoires pour y cultiver de la marijuana. Cet atelier présentait un projet faisant appel au partenariat et à la mobilisation, mis sur pied par la Sûreté du Québec du district Saguenay—Lac-Saint-Jean, pour contrer la problématique et restaurer le sentiment de sécurité parmi la population touchée.

LE COMITÉ VIGILANCE, VILLE DE BOUCHERVILLE

Présentation :

Sûreté municipale de Boucherville

Il y a plusieurs années, les écoles de Boucherville étaient la cible de plusieurs actes de vandalisme. Pour analyser la situation et y trouver des solutions, un comité composé de plusieurs partenaires

s'est formé en 1995. Cet atelier démontrait comment une action concertée peut réduire les actes de vandalisme dont sont victimes les écoles.

PROGRAMME D'ÉVALUATION DE L'IMPLANTATION DE LA POLICE COMMUNAUTAIRE

Présentation :

Marc Alain, criminologue

Fraîchement terminé, l'outil d'évaluation de l'implantation de la police communautaire a été présenté lors de cet atelier. L'outil permet aux corps policiers d'évaluer pour eux-mêmes, l'évolution de la police communautaire au sein de leur service. Cet outil sera disponible sur CD-ROM à la demande de chacun des corps policiers. Seront aussi disponibles un support technique et un suivi pour assurer l'amélioration des services.

Les partenaires du *Projet police communauté* sont l'Institut pour la prévention et la gestion des sinistres et des crises de l'Université de Sherbrooke (IPGSC), le Service de police du Haut-Richelieu (SPHR) et le Centre de développement communautaire du Haut-Richelieu (CDCHR). Les travaux ont été financés par le Comité conjoint de gestion Justice Canada et le ministère de la Sécurité publique dans le cadre du Programme de partenariat en prévention du crime. Le but général du projet consistait à élaborer un outil conceptuel pratique, utilisable par les gestionnaires des organismes policiers et des organismes communautaires afin de leur permettre de définir leurs besoins respectifs et communs au chapitre de la prévention de la délinquance et de la criminalité. Par cet outil, il sera possible d'établir des bases solides de dialogue et d'échanges pour un partenariat efficace dans l'objectif de vivre dans des communautés sûres et responsables.

Plusieurs sources de renseignements ont été utilisées afin d'élaborer ce nouvel outil :

- Données faisant état de la situation organisationnelle d'un service de police municipal de taille moyenne qui amorce le virage communautaire;
- Données faisant état des besoins et des réalités vécues par les organismes communautaires au chapitre de la prévention de la délinquance et de la criminalité;
- Recherche exhaustive de la littérature consacrée aux changements organisationnels et aux éléments de réussite de ces changements;

- Collectes de données multiples ayant trait aux éléments de structure de l'organisation, aux facteurs externes et internes affectant les orientations stratégiques, aux perceptions et aux jugements des policiers obtenus par sondage et aux données qualitatives recueillies par des exercices d'évaluation sur le terrain.

Les résultats ont été conceptualisés en onze thématiques :

- Décentralisation;
- Rapports patrouilleurs-enquêteurs;
- Redéfinition des tâches;
- Scénario en résolution de problèmes;
- Évaluation du rendement et la dotation;
- Formation;
- Communication interne et externe;
- Conceptualisation de l'approche communautaire;
- Opérations intégrant l'approche communautaire;
- Changement organisationnel en gestion;
- Culture organisationnelle.

Ce nouvel outil **permet** de réaliser un diagnostic complet des éléments internes d'un service de police afin de trouver les points forts et les points faibles, qu'il s'agisse d'un service qui en est au tout début du « virage communautaire » ou d'un service qui se considère très avancé et qui voudrait déterminer plus précisément ce qui lui reste à faire. Cet outil **n'est pas** un moyen d'évaluation externe. En d'autres termes, il est spécifiquement conçu pour être utilisé à l'interne.

Suite de la page 3

Risques et contraintes :

Le changement proposé comporte également des risques ou des contraintes dont nous serions avisés de prendre note.

1. Dans un contexte de bouleversement et d'incertitude, les gestionnaires pourraient être tentés de céder aux réflexes de modèle classique de gestion et se contenter de réformer les organigrammes sans cibler les changements de valeurs qui seraient garants de longévité.
2. La lutte au crime organisé, plus spectaculaire et plus rentable à tous points de vue, pourrait reléguer les enjeux locaux au second rang rendant l'implantation d'une police communautaire plus marginale que centrale au changement opéré.
3. Le budget de transformation des organisations et toute l'assistance gouvernementale pourraient être consacrés en majeure partie au support technique et à l'acquisition d'équipements visant à soutenir la capacité réactive de la police au détriment des investissements requis en formation et en dotation des ressources humaines qualifiées (plan d'organisation articulé autour des niveaux de services et non autour de la mission).
4. Les attentes et les préoccupations des citoyens pourraient être secondaires aux besoins des nouvelles structures dans l'empressement à participer activement à la lutte au crime organisé.
5. Malgré les discours, il existe une réelle possibilité que la police communautaire reste marginalisée, ou pire, réduite au statut de programme. Le risque est amplifié par l'absence de consensus politique à l'échelle municipale qui prive son développement de l'incitatif essentiel pour les directions de police.
6. Il existe un risque réel d'apathie de la part des acteurs sociaux et des élus mal informés sur les enjeux et le potentiel de l'approche communautaire.
7. Un autre risque concerne le niveau de service de base (le niveau 1) à l'intérieur duquel les programmes de prévention peuvent constituer un ghetto pour la police communautaire. De même, il faut s'assurer que la résolution de problèmes, le partenariat et les autres composantes du modèle communautaire ne puissent trouver leur place dans les autres niveaux de service (en enquêtes criminelles et sur le plan des dossiers régionaux et provinciaux).

Conclusion

Pour la police communautaire, 2001 sera l'année du rendez-vous. Toutes les conditions sont en place pour confirmer la prédominance de ce modèle.

Pour la police québécoise, la réalisation de la police communautaire représente la seule avenue susceptible de préserver sa légitimité sociale. À défaut de rencontrer les attentes de la communauté, il est plausible d'envisager un scénario où la police subira les assauts répétés et conjugués de la concurrence du secteur privé, des médias en mal de bavures et des démagues de tout acabit

toujours empressés de monter aux barricades. Le résultat inévitable et prévisible sera que la police ne se sentira vraiment à sa place que dans le contrôle de la violence, abandonnant plus ou moins les champs social et communautaire à d'autres acteurs. C'est probablement là que se situe pour la police, l'enjeu principal.

Pour les citoyens, l'enjeu en est un de qualité de vie pure et simple. Dans une perspective de recherche d'un environnement propice à élever une famille, à conduire des affaires et à jouir d'un milieu où règne la paix et l'ordre, la contribution de la police est déterminante. Or, nous savons déjà que seule la police communautaire intègre des considérants de prévention, de sentiment de sécurité et de visibilité dans ses stratégies.

Munis de ces réflexions et des expériences passées, nous sommes à même de définir les mesures susceptibles de faire progresser l'idée qui nous réunit.

Parmi ces mesures, nous proposons :

- La concrétisation rapide de la politique ministérielle déposée en décembre 2000 et son articulation à la réorganisation policière en cours, par l'entremise des plans d'organisation que les villes doivent déposer au ministère de la Sécurité publique.
- L'élaboration de critères d'évaluation de la sécurité publique qui traduisent les résultats plutôt que les efforts.
- Le dépôt annuel, par chaque organisation policière, d'un plan de sécurité publique comportant des objectifs précis et des normes d'imputabilité.
- La création d'une chaire d'étude en police communautaire à l'ÉNPQ.

Pour plusieurs observateurs du milieu policier, le dépôt de la politique ministérielle sur l'approche de police communautaire fut le couronnement de plusieurs années d'efforts à faire réaliser aux autorités, le potentiel de cette approche et l'importance d'un « leadership » fort dans l'implantation.

Maintenant que nous avons cette politique, on sent une sorte de désengagement de la part du milieu à la faveur, j'imagine, d'un rôle plus important pour le gouvernement. Or, rien n'est plus dangereux pour la police communautaire que ce faux sentiment de mission accomplie qui a pour effet de démobiliser les acteurs en créant une attente plus ou moins précise pour des gestes plus ou moins clairs par des responsables plus ou moins identifiés.

Le moment n'est pas au repos, il est à la vigilance. Les opportunités sont là, prêtes à être exploitées mais elles sont accompagnées de risques et de contraintes tout aussi présents et réels.

L'audace ou la timidité seront les catalyseurs principaux qui détermineront si notre rendez-vous en est un réussi ou manqué.

Merci !

Pierre Brien

UN COLLOQUE PRÉSENTÉ PAR L'ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC.

Colloque sur les objectifs de recherche en matière policière

L'École nationale de police du Québec est fière de présenter ce colloque qui, en plus d'établir des liens entre les chercheurs et les praticiens, permettra de dégager les priorités de recherche dans les domaines de la sécurité publique et des activités policières.

Les 27 et 28 novembre 2001 à l'Hôtel Delta de Trois-Rivières

Problématique

Les activités policières connaissent actuellement des bouleversements à la mesure de l'évolution de la société québécoise. Les tendances économiques, démographiques, technologiques et sociales affectent notre conception de la sécurité, en général, et de l'intervention policière, en particulier.

Une réflexion élargie sur les enjeux du début du XXI^e siècle est donc rendue nécessaire.

L'École nationale de police du Québec, dans la foulée de la *Loi sur la police* qui l'a créée et qui lui donne des mandats spécifiques en matière de recherche touchant le travail policier et pouvant avoir une incidence sur la formation policière, entend jouer un rôle prépondérant de trait d'union entre l'ensemble des organisations policières du Québec et les divers partenaires intéressés par l'activité policière et par la recherche dans ce domaine. C'est dans cet esprit que le colloque a vu le jour.

Objectifs

Ce colloque, sur les objectifs de recherche en matière policière, vise donc à jeter les bases du dialogue et de l'échange entre chercheurs et praticiens en vue d'assister à l'émergence d'une communauté de recherche susceptible de faire du Québec un lieu d'avant-garde dans la gestion des multiples dimensions de la sécurité publique.

Plus précisément, les participants à ce colloque de réflexion et de travail contribueront à :

- établir des liens entre praticiens et chercheurs,
- dégager les priorités de recherches dans les domaines de la sécurité publique et des activités policières.

Clientèles visées

- Membres des organisations policières;
- Membres des réseaux universitaire et collégial;
- Partenaires gouvernementaux;
- Partenaires internationaux.

Formule

Des conférences sur les tendances sociétales qui affectent la demande en services policiers, les exigences en recherche qui en découlent et les modèles adaptables au Québec, ainsi que des tables rondes, ateliers de travail et débats constitueront l'essentiel du colloque.

Si vous désirez obtenir plus de renseignements, vous pouvez joindre Mme Andrée Doré au (819) 293-8631, poste 228, Mme Sophie Lévesque au poste 403 ou Mme Huguette Buisson au poste 0.

OYÉ ! OYÉ !

Séminaire Intersection 2002, 10^e version

L'an prochain sera l'occasion de souligner le 10^e séminaire d'Intersection. Le tour du chapeau sera ainsi complété ! Nous ne savons pas encore avec précision le lieu de ce rendez-vous historique. Cependant, il est certain que la rencontre se tiendra à Sherbrooke, au début du mois de mai. Nous serons donc reçu par le Service de police de la région sherbrookoise, dirigé par M. Michel Carpentier.

Vous pouvez d'ores et déjà en prendre bonne note et continuer à nous acheminer les situations en sécurité publique abordées par l'approche en résolution de problèmes en vue du Prix d'excellence 2002. Vous trouverez l'adresse de correspondance à la page 2 du présent bulletin. D'autres renseignements concernant ce séminaire vous seront transmis ultérieurement.

PRÉVENIR CE N'EST PAS UN CRIME

Semaine de la prévention de la criminalité

C'est sous le thème Prévenir ce n'est pas un crime que se tiendra, du 4 au 10 novembre la Semaine de la prévention de la criminalité. Vous trouverez tous les renseignements dans le site Internet du ministère de la Sécurité publique au www.msp.gouv.qc.ca.

Vous pouvez obtenir l'affiche de la Semaine en vous adressant au Service de la prévention de la criminalité soit par télécopieur au (418) 646-3564

ou par courriel à : prevention.criminalite@msp.gouv.qc.ca

COLLOQUE EN PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ

Dépôt de la politique ministérielle québécoise en prévention de la criminalité

Les 13 et 14 novembre, le ministère de la Sécurité publique tiendra, à Québec, la deuxième édition de son colloque annuel. Au programme : la politique ministérielle en prévention de la criminalité et des ateliers de formation. Pour connaître le programme complet du Colloque, nous vous invitons à consulter le site Internet du ministère de la Sécurité publique à l'adresse www.msp.gouv.qc.ca.

La publication d'Intersection est rendue possible grâce au soutien technique du ministère de la Sécurité publique du Québec et de l'École nationale de police du Québec ainsi qu'à des participations financières (à la production) provenant du Bureau d'assurance du Canada, de la Gendarmerie royale du Canada, de la Sûreté du Québec, des Services de police de Laval, de Hull, de Québec, de la MRC-des-Collines de l'Outaouais et du SPCUM. L'appui du Collège de Maisonneuve permet également d'assumer une partie des coûts des activités du bulletin.